

Procédure pour la désignation de délégués de votre comité de parents au Conseil général de la FCPQ

Selon les Règlements généraux, entre le 1^{er} et le 31 octobre, chaque comité de parents nomme et transmet à la Fédération les noms et coordonnées de ses deux délégués. Le mandat des délégués est d'un an et il est renouvelable, il débute le 1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous saurions gré, **à l'occasion de la première rencontre de votre comité de parents** :

- De transmettre le lien suivant : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/instances-decisionnelles> à chacun de vos membres afin de les renseigner efficacement.
- De procéder à l'élection de vos deux délégués.
 - Nous ne saurions trop insister sur l'importance de choisir des personnes de confiance qui s'assureront de jouer efficacement le rôle essentiel de courroie de transmission entre votre comité de parents et la Fédération. Le dépliant fourni explique la tâche et l'investissement nécessaire en termes de temps prévus pour cette fonction.
 - Trois aspects importants à considérer :
 - Les Règlements généraux prévoient que, lors de votes, un seul des deux délégués pourra voter. Il est donc important que cette personne soit bien identifiée. Notons au passage que l'autre personne possède par ailleurs les mêmes droits de parole et de participation aux discussions et débats que celle qui a droit de vote.
 - Advenant qu'un des délégués de votre comité de parents soit aussi élu au Comité exécutif de la Fédération, celui-ci devient automatiquement le délégué avec droit de vote.
 - Un ou des substituts peuvent aussi être nommés, par résolution. Toutefois, seules deux personnes peuvent participer à une rencontre du Conseil général, l'une comme déléguée 1 et l'autre à titre de déléguée 2.
 - En cas de démission d'un ou des deux délégués, il demeure possible d'élire de nouveaux délégués à tout moment pendant l'année. Cependant, il sera très important d'en aviser rapidement la Fédération (voir ci-dessous) afin d'éviter tout imbroglio.

Suite à la désignation des vos deux délégués, nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/4nqkG2TsbTeuv2Cw9>

La première rencontre du Conseil général se tiendra en **novembre**, à une date qui sera confirmée prochainement. La rencontre débutera le vendredi soir et se poursuivra toute la journée le samedi. Toutes les informations pertinentes seront transmises directement aux délégués dont vous nous aurez fourni les coordonnées. Le plus rapidement ces coordonnées nous parviendront, le plus rapidement vos délégués recevront l'information nécessaire à l'exercice de leur mandat au sein du Conseil général.

Août 2020
